

Les avantages à faire les vendanges :

- **Bénéficiaire du RSA**, vous pouvez cumuler votre allocation et votre activité de saisonnier/ère.
- **Certaines offres d'emploi sont logées**. Si ce n'est pas le cas, un vendangeur peut bénéficier d'une aide financière pour se loger le temps des vendanges. Jusqu'à 600€ ! Pour en savoir plus et faire une demande d'aide c'est par ici : Action Logement aide les saisonniers agricoles à se loger pendant leur contrat | Action Logement
- **Retrouvez toutes les offres des vendanges** sur le site de France travail en tapant le mot clé " VENDANGES69" sur le site francetravail.fr
- Et **un événement jeudi 21 août** de 9h à 12h, à l'agence France Travail de Villefranche pour une réunion d'information collective sur l'organisation et le recrutement des vendanges 2025. Venez rencontrer les partenaires et découvrez les nombreuses opportunités d'emploi ainsi que les aides disponibles durant la période des vendanges !

Pour en savoir plus et vous inscrire : [Réunion d'informations vendanges 2025](#)